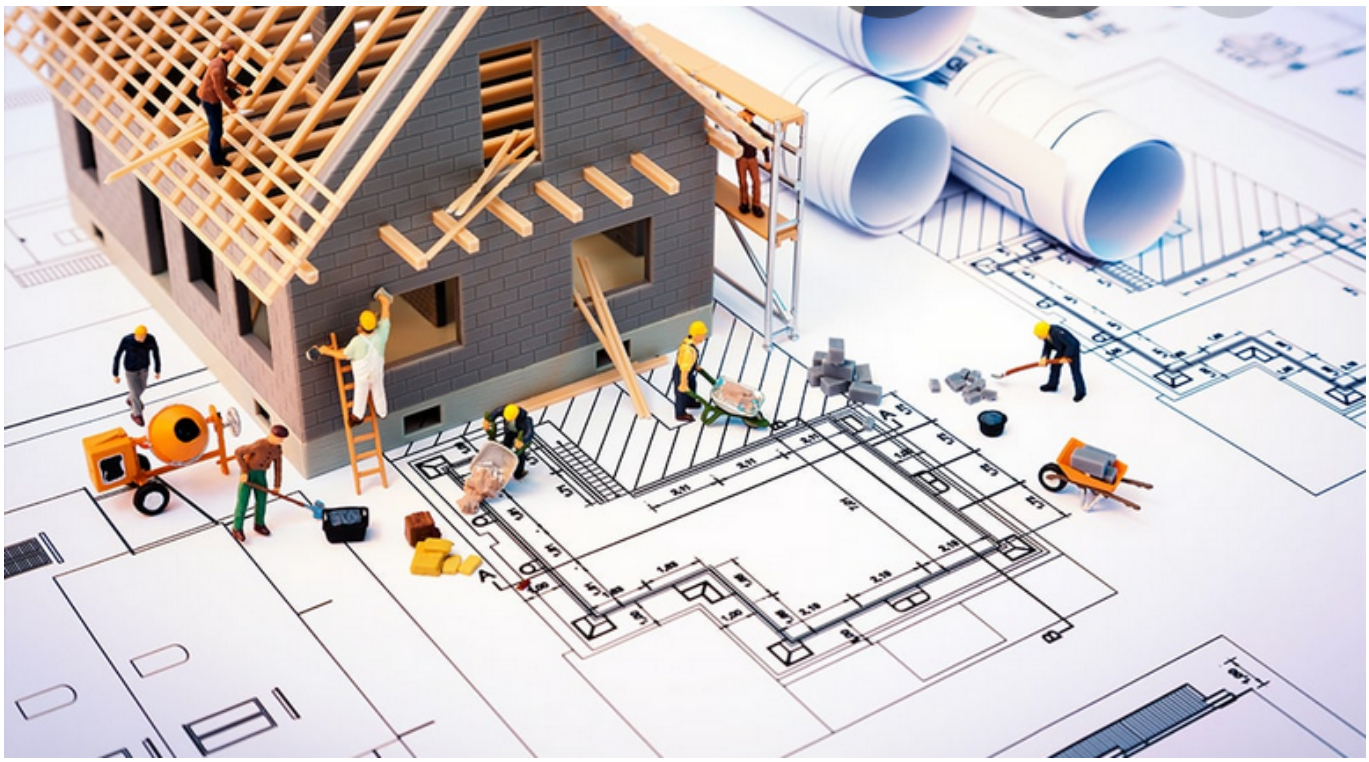
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

BTP, un nouvel outil pour simplifier leurs autorisations d'urbanisme



La start-up Algar s'adresse aux professionnels ayant besoin de simplifier leurs autorisations d'urbanisme.

Fondée en 2016, la start-up Algar est spécialisée dans la simplification et la gestion des procédures d'urbanisme auprès des professionnels et des particuliers. Afin de faire gagner en productivité les professionnels du secteur, la proptech française vient de lancer Algar Pro, un service de facilitation des procédures légales permettant aux propriétaires d'obtenir des autorisations d'urbanisme en ligne.

Prise en charge de l'intégralité du processus

La start-up prend en charge l'intégralité du processus : analyse des règlements d'urbanisme, la constitution du dossier, l'impression et l'envoi à la mairie. Le propriétaire a accès à un tableau de bord dédié, afin de suivre l'avancement de son dossier. Une fois l'accord de la mairie obtenu, le propriétaire reçoit son panneau réglementaire pour que les travaux puissent commencer.

La start-up agit sur 3 marchés

La start-up s'adresse principalement à 3 marchés ayant besoin d'obtenir des autorisations d'urbanisme :

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

● Les constructeurs de maisons individuelles (de 10 à 8 000 maisons par an) qui souhaitent externaliser tout ou une partie de la gestion des procédures de permis de construire.
● Les enseignistes et les professionnels de la signalétique : Que ce soit pour un changement de façade, apposer une vitrophanie en extérieur ou encore installer une enseigne il est obligatoire d'en faire la demande auprès de la mairie.
● Les installateurs photovoltaïques confrontés à une explosion de la demande dans un contexte de crise énergétique et plus globalement environnementale. Sans autorisation d'urbanisme ils ne peuvent pas procéder à l'installation des panneaux solaires ni les raccorder au réseau.

Un site pratico-pratique
Sur le site Algar,l'ensemble des informations renseignent très précisément sur : 'Tout savoir sur le permis de construire ; réaliser un plan de situation, réaliser un plan de masse ; un plan de coupe ; un plan de façade.
Obtenir un permis de construire ; déclaration préalable de travaux ; Comprendre et calculer la surface plancher ; Comprendre et calculer l'emprise au sol ; le guide du permis de construire en 6 questions-réponses.
Le plan local d'urbanisme (PLU) ; la zone urbaine/ agricole du PLU ; Contester un permis de construire ; modifier un permis de construire ; les délais d'instruction ; le refus de permis de construire. Construire une piscine ; un garage ; aménager les combles avec un permis de construire. Le recours à un architecte ; La division parcellaire ; Comment calculer sa surface taxable ; la taxe d'aménagement.

Du côté des pros ?
On passera par le Suivi et les notifications, l'assistance, le stockage des documents ; la gestion multi-projets ; les relances automatiques, le dépôt des dossiers, le mandat numérique.

A qui s'adresse Algar Pro ?
Aux entreprises du bâtiment ; d'aménagement extérieur ; aux enseignistes ; architectes d'intérieur ; courtiers en travaux ; Maîtres d'œuvres ; Commerces et restaurants…

Algar et Madagascar
En 2019 une entreprise Malgache propose ses services de dessins 2D/3D, à Algar, pour l'élaboration des dossiers d'autorisation d'urbanisme. Ça tombe bien puisque Algar n'arrive pas à uniformiser la production de plans auprès de leurs dessinateurs indépendants. Le partenaire Malgache constitue une équipe de 10 puis 40 dessinateurs complétée d'un process de production et d'industrialisation des méthodes. Désormais Algar travaille en partenariat avec cette entreprise malgache et contribue à une collaboration vertueuse.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026



Aurélien de Nunzio

Le mot du décideur

“Après nous être concentrés sur le marché des particuliers, nous avons décidé de lancer Algar Pro à destination des professionnels relate Aurélien de Nunzio, fondateur et dirigeant d’Algar. Pour le moment, nous attaquons certains marchés stratégiques, mais notre service répond aux besoins de nombreux professionnels. Notre plateforme leur permet de gagner énormément de temps, de fluidifier leurs process et d’accélérer leur digitalisation notamment grâce à la dématérialisation.”

Pour la petite histoire

Aurélien de Nunzio a créé ‘Permettez-moi de construire’ devenu Algar en 2017, durant ses études en Économie de la construction lorsqu’il a réalisé que l’obtention des autorisations d’urbanismes représentait un des obstacles majeurs à la réalisation des projets d’habitat. L’idée était apparue en 2014, durant ses études et alors qu’il se lance sur le marché en freelance. En 2016 il est rejoint par Aurélien, en 2017 les premiers investisseurs apportent 400 000€ auprès du fonds Finovam-Gestion. En 2018 l’accélération de l’offre se fait auprès du particulier. En 2019 les investisseurs renouvellent leur confiance et Permettez-moi de construire lève 1M€ pour accélérer sa croissance.

En 2021, EDF entre dans le capital d’Algar

Depuis 2014 ‘Permettez-moi de construire’ devient en 2021 Algar et développe de nouvelles offres pour les professionnels. EDF entre au capital pour l’accompagner dans son expansion. C’est ainsi qu’Algar lève 3,2M€ auprès d’EDF, ses investisseurs historiques et les Business angels.

En savoir plus sur Algar

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

Fondée en 2016 par Aurélien De Nunzio, rapidement rejoint par Maxime Coucke, la start-up Algar (ex-Permettez-moi de construire) a été créée pour aider les particuliers à réaliser les projets d'habitat, en offrant un service de facilitation des procédures légales d'urbanisme, et 100 % en ligne. La start-up prend en charge l'intégralité du process : analyse des règlements d'urbanisme, constitution du dossier, impression et envoi à la mairie. Le propriétaire a accès à un tableau de bord dédié, lui permettant de suivre l'avancement de son dossier. Une fois l'accord de la mairie obtenu, le propriétaire reçoit son panneau réglementaire pour que les travaux puissent commencer. En cinq ans d'existence, la start-up a déjà permis à plusieurs milliers d'habitants de concrétiser leurs projets.
Plus d'informations sur : www.algar.co
MH

